

Séance du 21 Mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents Conseil Municipal	En exercice	Votants
<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

L'an **deux mille vingt trois**  
Et le **21 Mars**  
A **20 heures 30**  
Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de **Patrick PALISSE, Maire**

Présents : Véronique BELANGER  
Raphaël CHEVALARD  
Michèle HOOGE  
Stéphane LHUISIER  
Anne LUPIAC  
Lysiane PALISSE  
Patrick PALISSE  
Joël PUJADE  
Frédéric PUGNERE  
Mireille ROUZAUD

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Affiché le  
ID : 030-213001969-20230321-D202313-DE

Date de la convocation
16/03/2023

Absent excusé : Patrick DOUCHY donne pouvoir à Frédéric PUGNERE

A été nommée secrétaire : Lysiane PALISSE

Objet de la délibération :  
**Subvention AAPPMA**

L'association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Bagnols Sur Cèze qui gère La Tave (qui traverse notre commune), demande une subvention aux communes qui ont des rivières ou ruisseaux gérés par l'association.

Pour faire suite à la disparition de Tave Pêche Environnement, association qui gérait la Tave sur notre commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- **DE VERSER** une subvention de 100 €, à la condition que l'Association transmette à la commune son dernier bilan financier et son dernier bilan d'activité (lâchers de poissons, entretien de rivières, ...).

Fait et délibéré à LE PIN, le 21 Mars 2023  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire  
**Patrick PALISSE**

